

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (16/03/2016)	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	29/02/2016	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
1.3.	CS	Rapport national scientifique	09/11/2015	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune réponse fournie.	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	16/03/2016	L	C	L	C		
		Marquage des navires ²		L	C	L	C		
		Marquage des engins ²		L	N/C	L	N/C	Aucune information fournie.	
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flottille de senneurs dans la zone de la CTOI.	
		Fiches de pêche à bord ²	C	C	C	C			
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2016	C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires manquantes : nom/contact du personnel de l'autorité compétente.	
Numéro OMI pour les navires éligibles	01/01/2016			C	C	Possède 4 navires éligibles inscrits au Registre des navires autorisés, dont 4 avec des numéros OMI.			
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	15/02/2016	L	C	L	C	Reçu le 18.02.14.	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	16/03/2016	C	C	C	C	Source : IOTC-2013-CoC10-IR30 : Interdits en vertu de la section 7 de la Loi du Vanuatu relative à la pêche.	
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31/12/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flottille de senneurs dans la zone de la CTOI.	
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	16/03/2016			N/A	N/A		
2.5.	Rés. 15/07	Interdiction des sources de lumière artificielles sur les DCP	Pour PS 10/09/2015			N/A	N/A		
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C	Soumission : 21.03.14 (2 ^{ème} mise à jour)		
Capacité de référence										
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire en activité déclaré en 2006.		
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire en activité déclaré en 2007.		
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires manquantes : port d'attache, date d'autorisation « jusqu'à ».		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	C	C	C	C			
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.8.		Information sur les accords d'accès	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	N/A	N/A	N/A	N/A			
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C	Couverture déclarée : 100 %.		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon										
Captures nominales										
5.1.	Rés. 15/02 & 15/05	• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire PS, BB ou GN de 24 m LHT ou plus, ou de moins de 24 m LHT s'ils pêchent des thons et espèces apparentées en-dehors de leur ZEE, inscrit au Registre CTOI des navires autorisés ou en activité en 2014		
		• LL	Provisoires	30.06	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
			Finales	30.12	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
Prises et effort										
5.2.		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface PS, BB,	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire PS, BB ou GN de 24 m		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC		
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu				
5.3.		GN						LHT ou plus, ou de moins de 24 m LHT s'ils pêchent des thons et espèces apparentées en-dehors de leur ZEE, inscrit au Registre CTOI des navires autorisés ou en activité en 2014			
		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
			Finales	30.12	C	P/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
		Fréquences de tailles									
		• Pêcheries côtières		30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN		30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire PS, BB ou GN de 24 m LHT ou plus, ou de moins de 24 m LHT s'ils pêchent des thons et espèces apparentées en-dehors de leur ZEE, inscrit au Registre CTOI des navires autorisés ou en activité en 2014		
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
			Finales	30.12	N/C	N/C	N/C	N/C			
		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)									
		5.4.		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire inscrit au Registre des navires autorisés ou en activité en 2014	
Jours de mer des navires auxiliaires	30/06			N/A	N/A	N/A	N/A				
DCP déployés par types	30/06			N/A	N/A	N/A	N/A				
6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier											
Prises et effort											
6.1.	Rés. 15/01	• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A						
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A					
			Finales	30.12	N/A	N/A					
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI											
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30/06	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie.			
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30/06	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie.			
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30/06	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie.			
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	C	Interdites en vertu de la Loi de 2005 du Vanuatu relative à la pêche [CAP 315].			
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14/08/2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Source : IOTC-2014-CoC11-IR30 : vient juste d'élaborer un Plan de gestion des requins, qui sera bientôt prêt.			
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.			
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à	Depuis le	L	C	L	C				

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		bord (Palangriers)	06/08/2009						
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans l'océan Indien.	
7.7.		Rapport sur les oiseaux de mer ²	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
7.8.	Rés. 12/06	Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	L	C	L	C	Source IOTC-2013-CoC10-IR30 : les navires utilisent le filage de nuit avec un éclairage minimal du pont, des lignes d'effarouchement des oiseaux et le contrôle du rejet des viscères.	
7.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30/06 (tous engins)			N/C	N/C	Aucune information fournie.	
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans l'océan Indien.	
7.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30/06 (tous engins)			N/C	N/C	Aucune information fournie.	
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans l'océan Indien.	
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07/03/2016)	C	C	C	C	Aucun navire inscrit sur la Liste CTOI des navires INN en 2015	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	16/03/2016	C	C	C	C	Aucun ressortissant à bord de navires inscrits sur la Liste CTOI des navires INN en 2015	
9. Transbordements									
9.1.		Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni	
9.3.	Rés. 14/06	Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	C	C	C	C	Navires autorisés par une tierce partie.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	26/02/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.5.		Paiement contribution PRO	17/08/2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
10. Observateurs									
10.1.		Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Source IOTC-2014-SC17-NR31 - en raison de contraintes budgétaires, aucun programme d'observateurs ou d'échantillonnage au port n'a été mis en œuvre au sein de la flottille.	
10.2.	Rés. 11/04	• 5% obligatoire, en mer (≥24m) ²	Depuis le 01/07/2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.4.		• 5 % progressif pour les	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A		N'est pas un État côtier de la CTOI.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		débarquements artisanaux ²							
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucun programme d'observateurs.	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de patudos.	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ²	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	C	C	C	C	Dernière mise à jour : 02.04.2013.	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.5.		Rapport d'inspection		3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A		N/A
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et des espèces apparentées	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	

Commentaires sur le niveau d'application par le Vanuatu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA12 en 2015.

Commentaires : En ce qui concerne le niveau d'application par Vanuatu des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 12^{ème} session en 2015, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Vanuatu par le président de la Commission dans un courrier daté du 1^{er} mai 2015.

• N'a pas fourni de réponse à la lettre de commentaires, comme requis par la S17
• N'a pas pleinement mis en œuvre les exigences de marquage des engins, comme requis par la Résolution 14/04.
• N'a pas fourni toutes les informations obligatoires aux normes de la CTOI sur l'autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale, comme requis par la Résolution 14/04.
• N'a pas fourni toutes les informations obligatoires aux normes de la CTOI sur la liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout), manque: type d'engin, port d'attache, date de fin d'autorisation, comme requis par la Résolution 14/04.
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur la mise en place et le fonctionnement du SSN, comme requis par la Résolution 06/03.
• N'a pas mis en œuvre l'interdiction sur les requins océaniques comme requis par la Résolution 13/06.
• N'a pas mis en œuvre l'obligation sur le rapport sur les tortues marines, comme requis par la Résolution 12/04.
• N'a pas mis en la déclaration des mesures d'atténuation pour les oiseaux de mer, comme requis par la Résolution 12/06.
• N'a pas fourni le rapport sur les transbordements des navires sous pavillon dans les ports étrangers, comme requis par la Résolution 14/06.
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateurs, pas de déploiements, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateurs, pas de couverture d'observateurs en mer pour les navires > 24m, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateurs, pas de couverture d'observateurs en mer pour les navires < 24m, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas fourni les rapports d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas fourni le rapport annuel sur le BET, comme requis par la Résolution 01/06
• N'a pas fourni le Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et des espèces apparentées, comme requis par la Résolution 10/10
• N'a pas fourni le rapport de mise en œuvre, comme requis par l'Article X de l'Accord.

Réponse : Aucune réponse à la lettre du président de la Commission n'a été reçue de la part du Vanuatu.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par Vanuatu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés pour discussion lors du CdA13 en 2016.

Après examen du Rapport d'application 2016 du Vanuatu, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

Problèmes de conformité	État actuel (2015)	État précédent (2014)
• Manque général d'application des mesures de la CTOI et absence de réponse du Vanuatu.		
• N'a pas présenté de rapport de mise en œuvre ni fourni les autres rapports et renseignements requis en vertu des résolutions de la CTOI.	N/C	N/C